



**Conseil communautaire
du 16 décembre 2024**

**à Thiviers (Salle de la Com Com) à 18h30
Rapport de présentation**

Ordre du jour

VALIDATION DU COMPTE RENDU DU 26 11 2024.....	2
DECISIONS DU PRESIDENT (DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS)	2
DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :.....	2
ADMINISTRATION GENERALE.....	3
1. COMPETENCES - MODIFICATION	3
DEVELOPPEMENT.....	5
2. DEMANDES DE SUBVENTIONS DETR	5
AUTRES QUESTIONS.....	11

VALIDATION DU COMPTE RENDU DU 26 11 2024

Rapporteur : Michel AUGEIX

Le compte rendu du 26 11 2024 est voté à l'unanimité.

DECISIONS DU PRESIDENT (DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS)

Décision du 03/12/2024 retenant l'entreprise HYCODIS SAS pour les fournitures de produits d'entretien pour un montant maximum de 4000 € / an (marché sur 4 ans)

Décision du 03/12/2024 retenant l'entreprise FABREGUE SAS pour les fournitures de bureau dans la limite de 7000 € / an (marché sur 4 ans).

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :

M. Jean-Louis FAYE est désigné secrétaire de séance

Quorum : 38/2 + 1 = 20 (à indiquer uniquement dans le PV- nouvelle obligation -)



Extrait du registre des délibérations
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
PÉRIGORD LIMOUSIN
Séance du 16 Décembre 2024

2024-7-0

Département de la
DORDOGNE

Arrondissement de
NONTRON

Président : Michel AUGEIX

Lieu de réunion du Conseil :

Thiviers

Date de la convocation et

envoi de la note de

synthèse :

09/12/2024

Nombre de membres :

En exercice : 38

Présents : 34

Pouvoirs : 2

Etaient présent(e)s

Mesdames : CHASSAIN Thérèse, DECARPENTRIE Françoise, DEGLANE Christine, ESCLAVARD Anne-Sophie, FAURE Michèle, HYVOZ Isabelle, LARRIEUX Isabelle, MAGNE Muriel, MARCETEAU Dominique, MAURUSSANE Annick, DESGRAUPES Maryline (suppléante de P. Démarthon), WARNEZ Fabienne

Messieurs : AUGEIX Michel, BOST Claude, BOST Jean-François, BRUN Philippe, CHIPEAUX Raphaël, COMBEAU Bertrand, COURNARIE Pascal, DESSOLAS Frédéric, DOBBELS Michel, DUSSUTOUR Bernard, DUTHEIL Frédéric, FARGEOT Serge (suppléant de D. Garnaudie), FAYE Jean-Louis, FAYOL Stéphane, GIMENEZ Philippe, JUGE Jean-Claude, MEYNIER Paul, PETIOT Tony, PRIVAT Pascal, RANOUIL Michel, SEDAN Francis, VAURIAC Bernard,

Procurations : LAGARDE Bernadette (pouvoir à R Chipeaux), FRANCOIS Philippe (pouvoir à JL Faye)

Absents ou excusés : GARNAUDIE Didier (remplacé par son suppléant S. Fargeot), DEMARTHON Patrick (remplacé par sa suppléante M. Desgraupes), COUTURIER Pierre-Yves, , GARNAUD Alain,

M. Jean-Louis FAYE est désigné secrétaire de séance.

ADMINISTRATION GENERALE

Rapporteur : Michel AUGEIX

1. Compétences - modification

Pour rappel, la Communauté de communes a dans ses compétences, des compétences obligatoires, optionnelles et facultatives.

Les Compétences facultatives sont les suivantes :

7.3 – Compétences facultatives

7.3.1 – Aménagement numérique

- Mise en œuvre de la compétence relative aux réseaux locaux de communication électronique au sens de l'article L 1425-1 du code général des collectivités territoriales

7.3.2 – Création et gestion d'un crématorium sur l'une des ZAE communautaires.

7.3.3 – Environnement

Assainissement :

- Contrôle, conseil, diagnostic et entretien en matière d'assainissement non collectif

7.3.4 – Programmation et animation des PDIPR

7.3.5 – Prise en charge du contingent incendie selon les dispositions de la Loi NOTRe ainsi que le contrôle des points d'eau et incendie.

7.3.6 – Aménagement, entretien, gestion et exploitation des sites touristiques suivants :

- Site de St Jean de Côle : Bureau d'information touristique et bureaux administratifs,
- Site de Thiviers : Bureau d'information touristique et Maison du Foie Gras,
- Site de Jumilhac : Bureau d'information touristique et Galerie de l'or,

7.3.7 – Réalisation d'une étude d'assistance à maîtrise d'ouvrage en vue d'aider la Commune de Jumilhac le Grand à la mise en place d'une nouvelle concession concernant le village de gîtes de La Perdicie.

Après avoir engagé des discussions à la Préfecture avec les services de l'Etat, il est proposé de rajouter une compétence comme suit :

"Aménagement d'un bâtiment à vocation logistique destiné à l'accueil et à la formation des professionnels au centre de secours de Thiviers".

Après discussions avec les élus, la compétence facultative :

« Réalisation d'une étude d'assistance à maîtrise d'ouvrage en vue d'aider la Commune de Jumilhac le Grand à la mise en place d'une nouvelle concession concernant le village de gîtes de La Perdicie. »

pourrait être supprimée (la réalisation de l'étude ayant déjà été réalisée)

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE d'ajouter, dans les compétences facultatives, la compétence suivante :**

"aménagement d'un bâtiment à vocation logistique destiné à l'accueil et à la formation des professionnels au centre de secours de Thiviers".

- **ACCEPTE de supprimer, dans les compétences facultatives, la compétence suivante :**

« Réalisation d'une étude d'assistance à maîtrise d'ouvrage en vue d'aider la Commune de Jumilhac le Grand à la mise en place d'une nouvelle concession concernant le village de gîtes de La Perdicie. »

- **ACCEPTE de valider les compétences de la Communauté de communes Périgord-Limousin comme suit :**

7.3 – Compétences facultatives

7.3.1 – Aménagement numérique

- Mise en œuvre de la compétence relative aux réseaux locaux de communication électronique au sens de l'article L 1425-1 du code général des collectivités territoriales

7.3.2 – Création et gestion d'un crématorium sur l'une des ZAE communautaires.

7.3.3 – Environnement

Assainissement :

- Contrôle, conseil, diagnostic et entretien en matière d'assainissement non collectif

7.3.4 – Programmation et animation des PDIPR

7.3.5 – Prise en charge du contingent incendie selon les dispositions de la Loi NOTRe ainsi que le contrôle des points d'eau et incendie.

7.3.6 – Aménagement, entretien, gestion et exploitation des sites touristiques suivants :

- Site de St Jean de Côte : Bureau d'information touristique et bureaux administratifs,
- Site de Thiviers : Bureau d'information touristique et Maison du Foie Gras,
- Site de Jumilhac : Bureau d'information touristique et Galerie de l'or,

7.3.7 - "aménagement d'un bâtiment à vocation logistique destiné à l'accueil et à la formation des professionnels au centre de secours de Thiviers".

- **MODIFIE les statuts comme joints en annexe.**
- **SOLLICITE l'avis des 22 Communes de son territoire sur cette modification de compétence (les Communes auront 3 mois à compter de la notification de la délibération pour délibérer, en conseil municipal, en faveur de ce transfert de compétence).**
- **AUTORISE son président à signer tout document permettant d'assurer la bonne exécution de la présente décision**

DEVELOPPEMENT

Rapporteur : Michel AUGÉIX

2. Lancement officiel d'une opération d'aménagement d'un bâtiment à vocation logistique destiné à l'accueil et à la formation des professionnels du centre de secours de Thiviers et demande de DETR-DSIL 2024 - 2025

Contexte de l'opération :

Le centre de secours de Thiviers (parcelle AO n°747 : 2 218 m²) se situe à l'angle de l'avenue Dujarric de la Rivière et de la rue Gabriel Péri, localisé au sud-ouest du centre-ville de THIVIERS, accessible par la route D707 en arrivant de Nontron.



Il assure actuellement environ **800 interventions par an** en premier appel ayant occasionné à titre d'exemple pour l'année 2023, **910 sorties de véhicules**.

Ces interventions sont réparties sur 15 communes, regroupant au total 9 150 habitants. Les 15 communes suivantes, localisées sur deux intercommunalités différentes, constituent le périmètre d'intervention de ce centre de secours :

Périmètre d'intervention du centre de secours à Thiviers	
15 communes couvertes	Communauté de communes concernée
Corgnac-sur-l'Isle	Communauté de communes Périgord-Limousin
Eyzerac	
Lempzours	
Nanthiat	
Nantheuil	
Négrondes	
Saint-Jean-de-Côle	
Saint-Martin-de-Fressengeas	
Saint-Pierre-de-Côle	
Saint-Romain-et-Saint-Clément	
Thiviers	
Vaunac	Communauté de communes Isle Loue Auvézère en Périgord
Saint-Jory-Las-Bloux	
Saint-Sulpice d'Excideuil	
Sarrazac	

L'effectif total du casernement est de 36 personnes (29 hommes et 7 femmes), réparti comme suit :

- 5 sapeurs-pompiers professionnels en 2024 (jusqu'à 9 en 2027)
- Et le reste en sapeurs-pompiers volontaires

Dont 3 membres du service de santé (dont 1 médecin) et de secours médical. 16 jeunes sapeurs-pompiers complètent cet effectif.

Trois réunions ont permis, d'un point de vue de politique, de valider le principe du portage de la présente opération d'aménagement :

- Le 8 juillet 2024, lors du déplacement à Thiviers du Président du Conseil Départemental de la Dordogne et du Contrôleur Général du SDIS au cours duquel l'ensemble des maires concernés étaient conviés pour officialiser l'arrivée des quatrième et cinquième pompiers professionnels de ce centre de secours
- Un conseil communautaire réuni le 26 septembre 2024 à Saint-Paul la Roche qui, par délibération à l'unanimité a choisi de sélectionner l'opération d'extension du centre de secours à Thiviers en tant que projet à vocation intercommunale, à déposer au titre de la DETR 2024 / 2025
- Une réunion en Préfecture de la Dordogne, le mercredi 4 décembre 2024, en présence de Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Nontron, destinée à confirmer la faisabilité juridique du présent projet (en présence du Président de la Communauté de communes et de Mme le Maire de Thiviers)

Enjeux du projet :

- Aujourd'hui, le centre de secours de Thiviers fait face à une augmentation de son nombre d'interventions annuelles.
- L'amélioration de la couverture des différents risques sur son périmètre d'intervention nécessite, pour ce dernier, d'augmenter ses moyens : une augmentation de ses moyens humains (hausse des effectifs féminins et masculins) mais également matériels (renforcement du parc d'engins par la livraison d'un deuxième Véhicule des Sapeurs-Pompiers).
- Certains locaux qui composent la caserne sont devenus trop exigus ou inadaptés pour accueillir l'effectif de la caserne, les équipements et véhicules utilisés (à titre d'exemples : vestiaires, locaux administratifs et opérationnels exigus, absence de locaux de repos, défaut de désinfection isolée pour assurer l'hygiène du matériel médico – secouriste, vétusté du chauffage du bâtiment).
- Le vieillissement de la population
- Les enjeux forts du réchauffement climatique (feux de forêt surtout sur notre territoire)
- L'éloignement des centres de secours
- La désertification médicale
- Toutes les communes sont concernées par ces enjeux

Objectifs de l'opération :

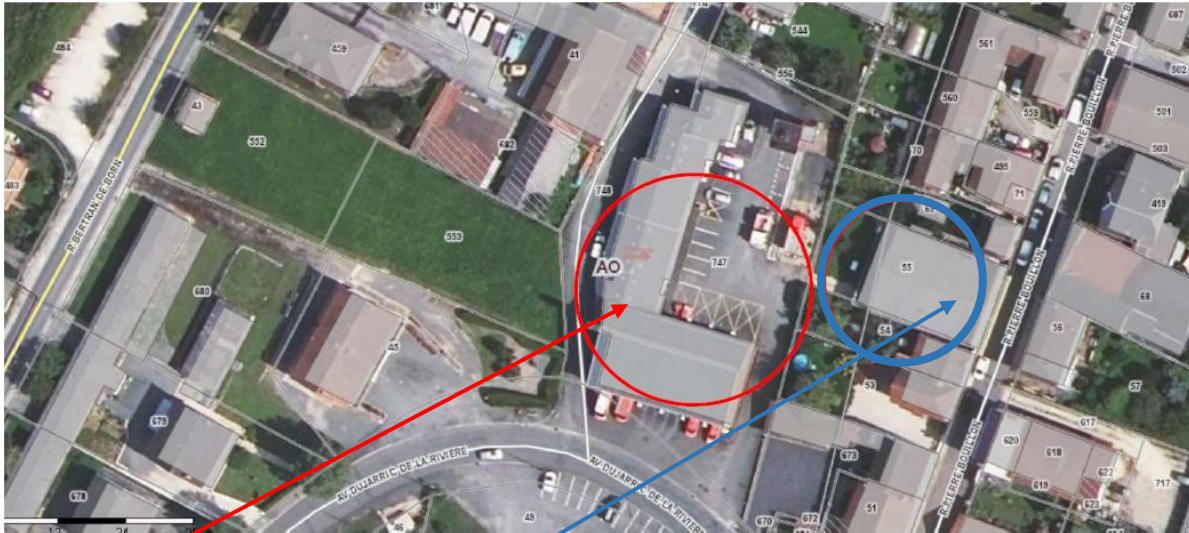
Afin d'améliorer la couverture des risques de différente nature, ce centre de secours doit connaître une modernisation et une extension de son site.

Il a donc été décidé, par la direction du SDIS de la Dordogne, de professionnaliser et d'adapter ce centre de secours à Thiviers pour répondre enjeux contemporains d'urgences et de secours que rencontre l'effectif du casernement de Thiviers, professionnels et bénévoles (territoire vaste et volontariat difficile à tenir dans le temps).

Un projet décomposé en deux opérations, portées par deux maîtres d'ouvrages différents :

En termes de montage d'opération, deux maîtres d'ouvrage publics interviendront distinctement sur deux parcelles pour conduire, chacun en ce qui le concerne, une partie de l'opération d'ensemble d'extension et de réaménagement du centre de secours de Thiviers :

Le SDIS et la Communauté de communes Périgord-Limousin.



Le SDIS interviendra sous sa propre maîtrise d’ouvrage, pour réaménager le centre de secours existant : parcelle AO 747 d’une superficie de 2 218 m².

La Communauté de communes Périgord-Limousin interviendra sous sa propre maîtrise d’ouvrage, pour étendre ce centre de secours sur la parcelle AO 55 d’une superficie de 497 m².

Objectifs et descriptifs sommaires de l’opération exclusivement portée par la Communauté de communes Périgord-Limousin (parcelle AO 55 – 497 m² - 20 rue Pierre Bouillon) :

Cette parcelle AO55 comprend un bâtiment d’une superficie bâtie totale de 350 m². Ces locaux sont à la fois accessibles par le N°20 de la rue Pierre Bouillon mais également par un accès depuis la cour du centre de secours, au niveau de son aire de lavage.

Elle est aujourd’hui propriété de la commune de Thiviers, qui accepte de la mettre à disposition de la Communauté de communes Périgord-Limousin via un Procès-Verbal de mise à disposition gratuite, pour la réalisation de cette opération.

Il s’agit, pour la Communauté de communes Périgord-Limousin, à travers l’opération de réhabilitation du bâtiment public situé sur cette parcelle de :

- Aménager des locaux dédiés exclusivement aux jeunes sapeurs-pompiers volontaires comprenant vestiaires, buanderie et réserves
- Aménager deux chambres destinées à l’accueil de stagiaires
- Aménager des locaux destinés à stocker du matériel dédié à la formation du personnel de secours
- Aménager une réserve

C’est le seul centre du quart nord-est de la Dordogne à avoir un centre de formation pour les jeunes.

Coût prévisionnel de l’opération et mode de financement :

Type de dépenses	Montant prévisionnel en € hors taxes	Financeur	Montant prévisionnel

Travaux de réhabilitation d'un bâtiment public	435 200 €	Etat (DETR) – 40% du coût hors taxe des travaux	174 080 €
Honoraires – Frais d'ingénierie (maîtrise d'œuvre, CT, SPS, OPC, SSI, Assurance Dommages Ouvrage)	79 618 €	Participation de la Communauté de communes Périgord-Limousin	340 738 €
		Participations des 12 communes membres de la Communauté de communes Périgord-Limousin : - Cognac-sur-l'Isle - Eyzerac - Lempzours - Nanthiat - Nantheuil - Négrondes - Saint-Jean-de-Côle - Saint-Martin-de-Fressengeas - Saint-Pierre-de-Côle - Saint-Romain-et-Saint-Clément - Thiviers - Vaunac	
		Participation des 3 communes intégrées dans le périmètre d'intervention de ce centre de secours, hors communauté de communes Périgord-Limousin : - Saint-Jory-Las-Bloux - Saint-Sulpice d'Excideuil - Sarrazac	
Total prévisionnel de l'opération en € hors taxes	514 818 €	Total recettes prévisionnelles	514 818 €
Total prévisionnel de l'opération en € TTC	617 782 €		

A noter : le code général des collectivités territoriales, plus spécifiquement son article L 5214-16, permet au maître d'ouvrage d'une opération, ici la Communauté de communes Périgord-Limousin de :

« financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, (via) des fonds de concours (qui) peuvent être versés entre la communauté de communes et les communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés.

Le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours. »

❖ **Type de financement apporté par les 15 communes concernées :**

- fonds de concours pour les communes membres de la CDC Périgord-Limousin

- aide financière par les 3 communes hors CDC Périgord-Limousin
- ❖ **Critère de répartition retenu** : population municipale
- ❖ **Répartition dans le temps du versement de ce fonds de concours ou de cette aide financière des communes vers la communauté de communes Périgord-Limousin** : 3 années

Vu le code général des collectivités territoriales, plus particulièrement ses articles L 5214-16 et L1321-1,

Vu le code de la commande publique,

Vu la note de Monsieur le Préfet de la Dordogne portant sur l'appel à projets pour la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et la Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local (DSIL) pour l'année 2025, transmise aux Maires et Présidents d'intercommunalités en Dordogne

Il est proposé aux membres du conseil communautaire :

- ***D'ACTER le lancement officiel de cette opération d'aménagement d'un bâtiment à vocation logistique destiné à l'accueil et à la formation des professionnels au centre de secours de Thiviers, localisé sur la parcelle AO 255, 20 rue Pierre Bouillon***
- ***D'ACTER officiellement que la Communauté de communes Périgord-Limousin assurera la maîtrise d'ouvrage de cette opération, vu sa compétence facultative « "aménagement d'un bâtiment à vocation logistique destiné à l'accueil et à la formation des professionnels au centre de secours de Thiviers" »***
- ***D'AUTORISER son Président à solliciter, pour cette opération, le soutien financier de l'Etat à travers la DETR ou la DSIL 2025, pour un montant total de 174 080 euros, conformément au plan de financement présenté ci-dessus***
- ***D'AUTORISER son Président à signer le procès-verbal de mise à disposition de la parcelle AO 55, localisée 20 rue Pierre Bouillon, à élaborer, objet de la présente opération de réhabilitation, avec Madame le Maire de la commune de Thiviers, agissant en qualité de représentante légale de la commune, propriétaire actuel de ce bien foncier***
- ***D'AUTORISER la Communauté de communes Périgord-Limousin à engager les premières études et diagnostics techniques rattachés à cette opération***
- ***DE DEFINIR, en termes de suivi et de pilotage de cette opération :***
 - ***Un comité de pilotage composé de : Michel Augeix (Président), Isabelle Hyvoz (Maire de Thiviers), Jean-Claude Juge (Vice-Président chargé des finances), Claude Bost (Vice-Président chargé des services techniques), Francis Sedan (délégué en charge des bâtiments), Vincent Renard (directeur général des services), Alexandre Bouvier (responsable des services développement du territoire et marchés publics), Isabelle Lacotte (directrice chargée de l'administration générale et des finances), Samuel Coulongeot (directeur des services techniques),***

- *Un comité des financeurs qui sera composé du Maire (ou de l'un de ses adjoints) représentant chacune des quinze communes couvertes par le centre de secours (un élu par commune) et du Président de la Communauté de communes Périgord-Limousin. Ce comité des financeurs, qui se réunira une première fois en janvier 2025, aura pour objectif de définir les modalités du financement de cette opération et sa répartition*
- *D'AUTORISER son Président à signer tout document permettant d'assurer la bonne exécution de cette opération*

35 pour, 0 contre, 1 abstention

Abstention (JC Juge)

AUTRES QUESTIONS

Dossiers DETR 2025 (M. Augeix)

2 ponts (Castilloux + Pont Madame)

1 pont s'est rajouté à Miallet

Le dossier technique n'est pas suffisamment avancé (le dossier DETR sera à déposer plus tard)

Restos du cœur (I Hyvoz)

Les locaux destinés à accueillir le bâtiment pour les pompiers sont utilisés par les restos du cœur à ce jour, il faudra les reloger.

La Commune essaie de trouver de nouveaux locaux (1/2 journée d'ouverture par semaine + du stockage + espace pour accueillir les bénéficiaires). La Commune de Thiviers assure aujourd'hui le transport des stocks (2 agents de la Commune).

Elle demande aux Communes s'il y a des locaux dans les communes (100 m²)?

P. Meynier parle de l'ancien EHPAD ?

I Hyvoz dit qu'il y a un projet dessus.